

5.1.13. BALANCIER

BALANCIER : il peut être composé :

- soit d'une pièce métallique constituée de deux plaques reliées par des entretoises et un axe et reliant entre eux deux ressorts de deux essieux distincts, en vue d'assurer les reports de charge d'un essieu sur l'autre,
- soit d'une pièce métallique fixée au châssis constituée principalement par un axe sur lequel sont liées les lames de ressort et qui permet un pivotement central assimilable à un fléau de balance.



5.1.13.1. ETAT

5.1.13.1.1. **Détérioration importante** | R |

Cassure.
Perforation (frottement, usure ou corrosion).

5.1.13.1.2. **Détérioration notable** | S |

Fissure, corrosion généralisée, usure prononcée.

5.1.13.1.3. **Détérioration** | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur du balancier ne rentrant pas dans le cadre des points 5.1.13.1.1. et 5.1.13.1.2.